

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 07/06/18
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 14/06/18
Affichage le : 05/07/18
Transmission préfecture le : 04/07/18
AR Préfecture :
N° : 078-227806460-20180622-lmc1103046-DE-1-1
Du : 04/07/18
Délibération exécutoire le : 05/07/18

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 22 juin 2018

POLITIQUE A03 MOBILITÉ DURABLE
RENFORCEMENT DES ROUTES DÉPARTEMENTALES ET DE LEURS OUVRAGES D'ARTS
PROGRAMME COMPLÉMENTAIRE 2018

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de M JEAN-FRANÇOIS RAYNAL ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 14 octobre 2016 déclarant d'intérêt interdépartemental les opérations d'entretien et d'exploitation du réseau routier départemental et transférant leur gestion à l'Etablissement Public Interdépartemental Yvelines/ Hauts de Seine ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 20 octobre 2017 portant extension des délégations à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil Départemental en date du 26 janvier 2018 relative à la modification du règlement budgétaire et financier ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 26 janvier 2018 approuvant le programme 2018 de renforcements des chaussées des routes départementales et de leurs ouvrages d'arts;

Vu les annexes à la présente délibération ;

Vu le rapport de M. le Président du Conseil départemental ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve dans le cadre de l'autorisation de programme 2018 portée de 13 000 000 € TTC à 14 850 000 € TTC soit une augmentation de 1 850 000 € TTC (sous réserve du vote au budget supplémentaire 2018 et des crédits de paiement disponibles au budget 2018) :

- les modifications dans l'individualisation des autorisations de programme détaillées en annexe 1 de la présente délibération,
- un programme complémentaire de renforcement de chaussée intégrant des opérations liées à une dégradation importante de certaines routes départementales d'un montant de 2 100 000 € TTC détaillé en annexe 2 à la présente délibération (800 000 € TTC de crédits de paiement étant prévus au budget primitif 2018).

Décide de réaliser ce programme complémentaire en utilisant les marchés à bons de commande existants.

Décide de réaliser sur marchés à bons de commandes quatre opérations de renforcement de chaussées (RD 308 à Houilles, RD 157 à Maisons-Laffitte, RD 157 au Mesnil le Roi et RD 30 à Davron) votées le 26 janvier 2018 afin de garantir leur réalisation avant le passage du Tour de France cycliste.

Décide que les opérations de renforcement des chaussées et de leurs ouvrages d'arts, votées dans le cadre de ce programme, relèvent des missions confiées à l'Etablissement Public Interdépartemental Yvelines/Hauts de Seine.

Approuve et autorise le Président du Conseil départemental à signer une convention avec Yvelines numérique pour la réalisation de la réfection des couches de roulement impactées par le développement de la fibre, cette réalisation étant financièrement à la charge d'Yvelines numérique (recette de 166 667 € HT).

Approuve et autorise le Président du Conseil départemental à signer une convention avec la commune de Saint-Germain en Laye pour la participation au financement de l'étude relative à la stabilité du talus et du mur de soutènement supportant les emprises du bâtiment de la rampe des grottes longeant la RD 190 : la participation maximale du département sera de 27 336 € TTC.

Approuve et autorise le Président du Conseil départemental à signer une convention avec la commune de Davron pour la cession de fraisats d'enrobés ;

Dit que les dépenses seront imputées sur les chapitres et articles ci-après du budget départemental :

- Chapitre 20, article 2033
- Chapitre 23, articles 238 et 23151.
- Chapitre 204 article 204 141.

Dit que la recette sera imputée sur le chapitre 13, article 1324 du budget départemental.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 22 juin 2018

RENFORCEMENT DES ROUTES DÉPARTEMENTALES ET DE LEURS OUVRAGES D'ARTS PROGRAMME COMPLÉMENTAIRE 2018

Délibération ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire :

Votent POUR (34) : Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Philippe Benassaya, Sonia Brau, Hélène Brioux-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Pierre Bédier, Georges Bénizé, Anne Capiaux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Sylvie D'Esteve, Monsieur Nicolas Dainville, Olivier De la Faire, Madame Clarisse Demont, Cécile Dumoulin, Marcelle Gorguès, Marie-Cécile Guillaume, Elisabeth Guyard, Janick Géhin, Josette Jean, Alexandre Joly, Joséphine Kollmannsberger, Olivier Lebrun, Guy Muller, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Laurence Trochu, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés (8) : Jean-Noël Amadei, Philippe Brillault, Pierre Fond, Ghislain Fournier, Didier Jouy, Michel Laugier, Karl Olive, Elodie Sornay.